Retard de paiement après un jugement en appel

Par Tenet
Bonjour,
Merci d'avance pour vos conseils et vos avis!
J'ai gagné mon procès en appel en janvier 2021. Au mois d'avril, mon avocat me contacte pour savoir si il peux lancer une procédure avec un huissier. Ils nous répondent qu'ils vont payer spontanément et la procédure est annulée.
Jusqu'à présent ils n'ont versé qu'une partie de la somme et nous sommes sans nouvelles d'eux malgré les relances
Que puis-je faire pour recevoir le reste de la somme due? une relance par accusé de réception? peut on envoyer un huissier malgré le fait qu'une partie de la somme a déjà été récupérée? Merci à vous.
Par ESP
Bonsoir Vous pouvez effectivement faire intervenir l'huissier. Que dit votre avocat?
Par Tenet
Bonjour,
Merci de m'avoir répondu!
Mon avocat a fait une relance au début du mois, je n'ai aucune nouvelle depuis
Cordialement.